



ASSOCIATION NATIONALE
POUR UNE CHASSE
ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

Communiqué de presse

Samedi 2 août 2003

Dates d'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau, l'ANCER condamne la guérilla juridique.

L'ANCER (Association Nationale pour une Chasse Ecologiquement responsable) qui depuis sa création en 1989 a toujours milité en faveur d'une paix négociée entre chasseurs et protecteurs, ne peut que déplorer le contentieux engagé par deux associations intégristes contre l'arrêté du 21 juillet 2003 relatif aux dates d'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau en 2003 qui recueillait globalement l'assentiment des associations de chasse et de protection de la nature les plus représentatives.

C'est pourquoi, l'ANCER, qui se veut un trait d'union entre le monde de la chasse et celui de protection de la nature, sera présente à l'audience du Conseil d'Etat du 4 août pour écouter les débats et marquer ainsi son soutien au compromis sur les dates d'ouverture, accepté du plus grand nombre et qui pourrait constituer le début d'une nouvelle ère, celle du dialogue chasseurs-protecteurs.

Contact presse : Simon CHARBONNEAU 05 56 67 34 09